

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS – JOB FAIR DE L'ALIFUCaM

Article 1 – Organisation

L'ALIFUCaM organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, qui se déroulera exclusivement lors de la Job Fair de l'ALIFUCaM.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à tous.

Pour participer, chaque participant doit :

1. Déposer un CV papier dans l'urne prévue à cet effet, entre 17h00 et 18h45, dernier délai. Ou, à défaut de CV, remplir un bon de participation avec ses coordonnées complètes.
2. Participer une seule fois. Toute tentative de participation multiple (ex. dépôt de plusieurs CV) entraînera l'annulation de la participation.
3. Accepter sans réserve le présent règlement et s'engager à respecter les règles établies par l'ALIFUCaM.

L'ALIFUCaM se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne ne respectant pas ces conditions.

Article 3 – Déroulement du tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu en public à l'issue de la Job Fair, en présence des participants.
- Le tirage sera réalisé par un membre du Board de l'ALIFUCaM.
- Avant l'attribution définitive du prix, une vérification sera effectuée pour s'assurer que le participant n'a soumis qu'un seul CV ou bon de participation.

Article 4 – Attribution et remise des lots

- Trois gagnants seront tirés au sort. Les prix se répartissent comme suit :
- Un lot majeur
- Deux lots secondaires
- Les gagnants devront être présents physiquement lors de l'annonce pour recevoir leur prix.
- En cas d'absence ou de refus du prix, le lot sera immédiatement remis en jeu, et un nouveau tirage sera effectué.

- Les lots ne sont ni échangeables, ni cessibles, ni remboursables en espèces ou sous toute autre forme.

- L'ALIFUCaM se réserve le droit de modifier la nature des lots en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, en proposant des prix d'une valeur équivalente.

Article 5 – Utilisation des images des gagnants

- En acceptant leur prix, les gagnants autorisent l'ALIFUCaM à utiliser leur image (photos et/ou vidéos) à des fins de communication et de promotion sur ses réseaux sociaux et autres supports.

- Aucune compensation financière ou autre contrepartie ne pourra être demandée pour cette utilisation.

Article 6 – Responsabilité et acceptation du règlement

- La participation au jeu-concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

- L'ALIFUCaM ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique, logistique ou tout autre événement empêchant le bon déroulement du jeu.

- Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant concerné, sans possibilité de recours.

- Aucune réclamation ne pourra être formulée quant aux résultats du tirage au sort.

Article 7 – Pouvoir de décision

En cas de litige, d'interprétation du règlement ou de situation imprévue durant le concours, le Président de l'ALIFUCaM (ou son représentant) aura pleine autorité pour prendre toute décision nécessaire, dans le respect des objectifs et valeurs de l'ALIFUCaM.

Article 8 – Données personnelles

- En soumettant leur CV ou en acceptant de partager leurs données personnelles, les participants consentent explicitement à ce que ces informations soient transmises aux entreprises partenaires du jeu-concours.

- Les données partagées (dont le CV) pourront être utilisées par les entreprises partenaires uniquement dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les entreprises s'engagent à respecter la confidentialité et la sécurité des données personnelles transmises.

- Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire au bon déroulement du jeu-concours, et pour une période supplémentaire, si nécessaire, pour répondre aux obligations légales.

- Conformément aux lois en vigueur sur la protection des données personnelles, chaque participant peut demander la suppression de ses informations en s'adressant à l'ALIFUCaM.

Article 9 – Modification ou annulation du concours

L'ALIFUCaM se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou indemnisation.

Article 10 – Contact

Pour toute question relative au jeu-concours, les participants peuvent s'adresser à l'équipe de l'ALIFUCaM présente lors de la Job Fair.